



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 90 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE SERVICE À LA POPULATION
CULTURE**

**57. •Ré Domaine Culturel-La Maline – Tarification saison
culturelle du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 23 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202090-DE
Reçu le 24/07/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 90 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

PÔLE SERVICE À LA POPULATION CULTURE

57. •Ré Domaine Culturel-La Maline – Tarification saison culturelle du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline » à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n° 73 en date du 26 septembre 2018 portant sur le projet culturel de territoire incluant l'équipement La Maline et le choix du mode de gestion, approuvant le principe d'une gestion de l'équipement culturel « La Maline » en régie simple à compter du 1^{er} septembre 2019,

Vu la délibération n° 73 en date du 26 septembre 2018 portant sur le projet culturel de territoire incluant l'équipement La Maline et le choix du mode de gestion,

Vu la délibération n° 33 en date du 11 avril 2019 portant sur la création d'un budget annexe cinéma-spectacle,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2020 ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour la saison culturelle allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, la tarification suivante est proposée pour cette même période :

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202090-DE
Reçu le 24/07/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION
N° 90 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

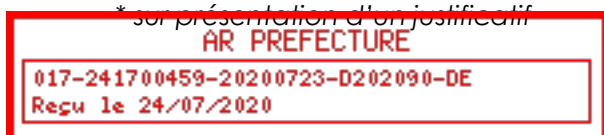
**PÔLE SERVICE À LA POPULATION
CULTURE**

**57. •Ré Domaine Culturel-La Maline – Tarification saison
culturelle du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021**

TARIFS 2020-2021	
CINEMA	
CATEGORIES	TARIFS/PERSONNE
1- PLEIN TARIF : adultes	5,50 "
2- TARIF REDUIT * : 14-18 ans, étudiants, apprentis, demandeurs emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, abonnés, groupes à partir de 10 personnes	4,50 "
3- TARIF TRES REDUIT : Enfants moins de 14 ans, Cinéph'Ile de Ré, partenaires sociaux	3,00 "
4- SCOLAIRES	2,50 "
5- CINEMA DE PLEIN AIR	Gratuit

Les accompagnateurs des groupes d'enfants : - Accueils de loisirs - Scolaires	- 1 entrée gratuite pour 8 enfants - 3 entrées gratuites maximum par classe
Le jour anniversaire du spectateur*	Gratuit
La carte 'Collège au Cinéma' , en partenariat avec le Département 17: 4 places achetées la 5ème gratuite.	
La carte de fidélité nominative offre une entrée gratuite pour 10 achetées.	
En cas de participation à un évènement cinématographique national (par exemple, Le Printemps du Cinéma, la Fête du Cinéma, etc.), le tarif des entrées est défini par l'organisateur de l'évènement.	
En cas de partenariat avec une association et/ou un festival , le tarif des entrées est défini ensemble dans le cadre d'une convention de partenariat.	

* sur présentation d'un justificatif





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 90 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE SERVICE À LA POPULATION
CULTURE**

**57. •Ré Domaine Culturel-La Maline – Tarification saison
culturelle du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021**

TARIFS 2020-2021

SPECTACLE

	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT Abonnés, groupes à partir de 10 personnes	TARIF TRES REDUIT* - 25 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, bénéficiaires minimas sociaux	PASS FAMILLE 4 personnes minimum d'une même famille (1 adulte+3 enfants ou 2 adultes+2 enfants)
TARIF A Spectacles « grande forme »	17 "	12 "	7 "	35 "
TARIF B Spectacles familiaux, Ciné Passion	13 "	8 "	5 "	25 "
TARIF C Spectacles « petite forme », de courte durée, spectacles jeune public, spectacle dans sites patrimoniaux	4,50 "	4,50 "	4,50 "	
TARIF D Spectacles de rue et spectacles dans le cadre de partenariat avec des structures culturelles et/ou patrimoniales (bibliothèques, sites patrimoniaux...), actions dans le cadre de résidence de création, spectacles et actions dans le cadre d'évènements nationaux (exJournées du patrimoine) et d'évènements organisés par la Communauté de Communes (Festival Les P'tits se réveillent, Fête des associations, évènements patrimoniaux, ...)	gratuit	gratuit	gratuit	

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202090-DE
Reçu le 24/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 90 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE SERVICE À LA POPULATION
CULTURE**

**57. •Ré Domaine Culturel-La Maline – Tarification saison
culturelle du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021**

TARIF E Spectacles scolaires	3 €
Les accompagnateurs des groupes d'enfants - Accueils de loisirs - Scolaires	- 1 entrée gratuite pour 8 enfants - 3 entrées gratuites maximum par classe
Le jour anniversaire du spectateur*	Gratuit
En cas de partenariat spécifique avec une association et/ou un festival , le montant de la billetterie réalisée pour son compte par Ré Domaine Culturel, déduction faite des frais de gestion, pourra lui être reversé dans le cadre d'une convention.	
En cas d'annulation d'un spectacle , les personnes détentrices d'un billet s'en verront proposer un nouveau pour un spectacle à un tarif au moins équivalent. Toutefois, à titre exceptionnel, si le spectacle annulé ne peut être échangé avec un autre (cas d'un spectacle programmé en fin de saison, et/ou spectacle à venir à un tarif inférieur) ou si le spectacle a été annulé suite à un cas de force majeure, le remboursement total ou partiel du billet pourra s'effectuer sur demande de l'utilisateur.	

* Sur présentation d'un justificatif

TARIFS 2020-2021	
AUTRES	
CATEGORIES	TARIFS
Ateliers de médiation	Gratuit
Carte d'abonnement	10 €
Confiserie	1 €
Les correspondants de villages	Gratuit (Sous réserve de disponibilité dans la salle)
Les invités institutionnels et professionnels de la culture	Gratuit
Les agents de •Ré Domaine Culturel	Gratuit (uniquement hors du temps de travail, sous réserve de disponibilité)

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202090-DE
Reçu le 24/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 90 - 23.07.2020

En exercice ... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE SERVICE À LA POPULATION
CULTURE**

**57. •Ré Domaine Culturel-La Maline – Tarification saison
culturelle du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs des entrées cinéma et spectacle pour la saison culturelle 2020-2021 comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques de partenariat à venir avec les associations culturelles et festivals, notamment en cas de reversement de billetterie et tous les actes y afférents et nécessaires à son exécution.

Affichée le : 25 juillet 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202090-DE
Reçu le 24/07/2020